



Compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusé : Michel VITTOZ,

Michel VITTOZ donne procuration à Karine MOINE

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017 à 15 voix sur 14 présents plus une procuration.

Budget provisionnel 2017

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2017 détail fait par article comptable, valide le budget primitif 2017 de la commune conformément au document de présentation dont les montants totaux sont les suivants

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 050 668€	569 922€
Recettes	1050 668€	569 922€

Adopte le budget primitif 2017 à l'unanimité des voix

Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il rappelle les taux d'imposition communaux de 2017 et explique qu'il serait souhaitable de conserver les taux actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux comme suit :

	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe habitation	9.70	9.70
Foncier bâti	15.73	15.73
Foncier non bâti	44.04	44.04

Subventions

Proposition faite par la commission de rester sur les mêmes attributions que l'an dernier pour un grand nombre d'associations. Quatre nouvelles demandes de subventions ont reçu un avis favorable pour la dotation de subvention. Des subventions spéciales ont été accordées à l'ASL (mascotte du 8 décembre), à l'Amicale des pompiers de Vernioz (feu d'artifice du 14 juillet). Le conseil propose la suppression de la subvention pour la bibliothèque intercommunale

Le conseil adopte à l'unanimité ces subventions.

□ Enfouissement des réseaux secs « rue Saint Jacques de Compostelle »

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

SEDI – TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **111 610€**

Le montant total de financement externe s'élève à : **107 003€**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **4 607€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

1. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **111 610€**

Financement externe : **107 003€**

Participation prévisionnelle : 4 607€

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2. **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 4 607€

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **17 775€**

Le montant total de financement externe serait de : **5 758€**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **11 518€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil, entendu cet exposé,

1. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **17 775€**

Financements externes : **5 758€**

Participation prévisionnelle : 12 018€

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2. **Prend acte** de sa participation aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)
11 518€**

□ **Eclairage Public « rue Saint Jacques de Compostelle »**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **12 834€**
Le montant total de financement externe s'élève à : **9 563€**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 183€

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **3 088€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

3. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **12 834€**

Financement externe : **9 563€**

Participation prévisionnelle : 3 271€

(frais SEDI + contribution aux investissements)

4. **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)
3 088€**

□ **Rénovation des armoires éclairage public**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **20 974€**
Le montant total de financement externe s'élève à : **15 628€**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 300€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **5 046€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

5. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **20 974€**

Financement externe : **15 628€**

Participation prévisionnelle : 5 346€

(frais SEDI + contribution aux investissements)

6. **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)
5046€**

Fin de séance à 20h

Prochain Conseil Municipal 10/05/17 à 20h 30